

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 35391

présenté par  
M. Brotherson

-----

**ARTICLE 57**

A l'alinéa 1, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« , représentatives au niveau national et interprofessionnel, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser les syndicats présents lors de la conférence de financement. Notre groupe pense que les règles de représentativité existantes doivent s'appliquer pour la participation à la conférence de financement.